



RECHERCHES POUR CRIME JUDICIAIRE:
Jean-Pierre Schröter, ancien Président du Tribunal de la
Veveyse
domicilié à l'adresse : Le Châtelet B, 1618 Châtel-St-Denis
et
Pascal L'Homme, Président actuel du Tribunal de la Veveyse
domicilié au chemin Tatrelle 40, 1617 Tatroz

Citoyennes, Citoyens,

Lausanne, le 19.10.02

Bernadette et Daniel Conus avaient convenu en 1994 de divorcer à l'amiable. Ils conclurent une convention en bonne et due forme devant notaire. Ensuite ils se sont adressés au « **Juge** » **Schröter** pour recevoir des précisions quant à la procédure à suivre. Au lieu d'y donner suite, **Schröter** voulut connaître la fortune du couple. Plus tard, Bernadette Conus fut manipulée par des propos tenus lors d'un appel téléphonique anonyme et aiguillée vers l'étude d'avocat **A. Cottier, Schröter & Cie.** (ce **Schröter Denis** est le fils dudit « Juge ! »).

*Ensuite, **Schröter père** condamna **Daniel Conus** à payer des pensions alimentaires. Celui-ci essaya de se défendre, mais en vain : lors des audiences, **Schröter père** lui clouait le bec : Défense de prendre la parole – ne répondre que par oui ou non !*

***Schröter père** a fait des études pour devenir curé, et s'est ravisé en cour de route. Il était plus attractif pour ce manipulateur de devenir Président de Tribunal. Dans cette position il a abusé de son pouvoir sans scrupule.*

*5 ans plus tard, le couple s'est rendu compte que les pensions versées par Daniel Conus ont été retenues par l'avocat **Anton Cottier**. Tous les 2 ont été escroqués ! Démasqué, **Cottier** présentait son 1^{er} décompte à Bernadette Conus en date du 20.02.01 ! Le gros des pensions détournées est resté dans la poche de l'avocat véreux.*

***Schröter père** s'est installé dans une retraite confortable en 1996, et son successeur, **Pascal L'Homme** a fait perdurer ce crime judiciaire, soutenu par toute la mafia judiciaire de ce pays !*

Ces 2 « Juges » ont trahi la mission que le peuple leur a confiée. Ils doivent être traduits en justice !